



ASSR1 et ASSR2 : le temps des épreuves

publié le 17/05/2022 - mis à jour le 06/04/2023

Du 05 au 31 mai, les élèves des classes de 5e et 3e passent les épreuves d'ASSR1 et ASSR2, concernant les aptitudes et connaissances en matière de sécurité routière.



Les élèves peuvent s'entraîner en attendant le jour J sur :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/1/ASSR1>

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

Le jour des épreuves : un lien de connexion et un code personnel seront donnés à chaque élève par l'enseignant.

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/examen/>

Numéro épreuve (4 chiffres) + code personnel (8 caractères)

Voir tableau des classes, jours et heures concernées en pièce jointe

Document joint

 [planning_de_passation_assr_1_et_2_2023](#) (PDF de 411.6 ko)